

# Bassin d'Arcachon

## Le bois d'usage se débite, malgré les propriétaires...

**LA TESTE-DE-BUCH** Les responsables de l'Association de défense des droits d'usage dénoncent les entraves de la part d'une partie des propriétaires de la forêt

DAVID PATSOURIS  
d.patsouris@sudouest.fr

Ce dimanche, le sol est boueux dans la forêt usagère, au bout de la route située en face du Zoo du bassin d'Arcachon. Et pourtant, beaucoup de monde est présent pour fêter l'usage avec l'Association de défense du droit d'usage et de la forêt usagère (Addufu).

Résumons : des textes appelés baillettes (depuis 1468) permettent aux Arcachonnais, aux Testerins, aux Gujanais et aux Ferret-Capiens de couper gratuitement, dans l'immense forêt usagère (principalement sur La Teste-de-Buch) du bois d'œuvre et de chauffage sur des terres appartenant aux ayant-pins. Ces propriétaires, en échange de ces droits sur le bois, avaient l'exclusivité du gemmage sur ces pins.

### Plaidoyer pour la négociation

Ces droits fêtés dimanche perdurent aujourd'hui. Sauf qu'ils ne s'exercent pas facilement. À côté de la scierie dirigée par un auto-entrepreneur (David Vieilleskaze) avec l'aide des bénévoles de l'Addufu, Christian Gousset, le président, ne décolère pas : « Depuis un an et demi, 250 m<sup>3</sup> de bois d'usage ont été délivrés, mais sur ce volume, seule une petite dizaine de m<sup>3</sup> a en fait été accordée par les syndicats des propriétaires. Ils font constamment entrave au droit d'usage. »

De nos jours, le gemmage n'enthousiasme plus personne. Être propriétaire dans la forêt usagère ne rapporte rien. Et ne rapportera rien : la forêt est classée. Et usagers



Christian Gousset, président de l'Addufu, au micro, dimanche, lors de la fête de l'usage. PHOTO D.P.

et propriétaires (une partie d'entre eux au moins) se déchirent autour de ces droits d'usage.

Présent lors de la fête de l'usage, Jean-Jacques Eroles, maire divers droite de La Teste, résume le problème : « Ces entraves existent. Pas depuis un ou deux ans. Mais depuis des siècles. Espérons que les choses se résolvent avant des siècles. Je crois qu'il n'y a que la négociation pour ramener les gens à la raison. »

Mais si le bois est validé par les syndicats des usagers mais pas par celui des propriétaires, comment la scierie peut-elle fonctionner ? Comment les usagers prennent-ils le bois ? Christian Gousset répond : « En appliquant le onzième lieu de la transaction de 1759 qui dit que l'usager, en cas de refus du syndic, se sert chez les propriétaires de son

choix. C'est ainsi que le bois arrive quand même à la scierie et que nous arrivons à sortir 150 m<sup>3</sup> par an, pour une moyenne de 150 demandes. »

### Accompagner la demande

Élisabeth Rezer-Sandillon, qui représentait dimanche Marie-Hélène des Esgaulx, la maire divers droite de Gujan-Mestras, à la fête de l'usage, a rappelé au micro un souvenir : « En mai dernier, Marie-Hélène a inauguré deux cabanes sur le port de Larros. Elles avaient été détruites par un incendie et elles ont été reconstruites avec du bois d'usage. Et elle a félicité les titulaires de ces deux cabanes de ne pas s'être laissés impressionnés par les ayant-pins qui ont tout fait pour qu'ils ne prennent pas du bois de la forêt

usagère. Ça a du sens a-t-elle dit. C'est un circuit court. » Élisabeth Rezer-Sandillon a ajouté : « Jean-Jacques Eroles a parlé de négociation. Mais peut-être faudra-t-il un jour envisager que le syndic des propriétaires change... »

Malgré tout « le droit d'usage qu'on croyait mort il y a vingt ans existe toujours », dit l' élu testerin Dominique Ducasse. Christian Gousset confirme : « La demande monte peu à peu. Notamment par le bouche-à-oreille. La reconstruction des deux cabanes à Larros a été un symbole important. Nous laissons la demande augmenter naturellement pour pouvoir nous donner les moyens de l'accompagner. La vocation de l'Addufu n'est pas de scier du bois. À terme, l'objectif est d'avoir un vrai artisan ici. »